

Placards » 14 Fi 2162-4324

Voierie [sic]... Il est défendu aux limonadiers, cafetiers et débitants de boissons de placer des tables ou des sièges en avant de leurs maisons ou établissements, sur les banquettes ou trottoirs et petits pavés... d'établir des étalages temporaires... Nancy, le 25 février 1837 / Mairie de Nancy ; Welche. Nancy A. Pullet, impr 1837 • 1837

[Open in Bach](#)

Date de l'unité documentaire 1837

Collation

1 impression photomécanique (affiche)

Dimensions

53 × 43 cm (image)

Noir et blanc ou couleur

noir et blanc

Statut juridique

Archives publiques

Notes ISBD

Approuvé par le préfet le 28 février 1837.

Descripteurs

Grand domaine de recherche : Collections iconographiques

Mot matière thésaurus : affichage • voie communale • commerce • occupation temporaire du domaine public

Typologie documentaire : affiche • affiche

Lieu : Nancy (Meurthe-et-Moselle, France)

Auteur : Nancy

Cotes extrêmes : 14 Fi 3921